

SEANCE du 9 janvier 2025

Nombre de membres			
Afférent au	En	Qui ont	Procuration
Au conseil	exercice	pris part	
		au vote	
11	11	9	2

L'an deux mil vingt-cinq et 09/01 20 heures 30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Jean-Claude LOPEZ

Présents : Jean-Claude LOPEZ, Eric DEVERSE, Marc SIMONNET, Floriane FAYOLAS, Roland BARGOZZA, Arnaud JACQUES, Lionel COURTOT, Bernard MOUSSEAU Maurice BLONDY

Absents excusés : Thierry DENIZET (procuration à Jean-Claude LOPEZ) Brigitte de MULLEHEIM (procuration à Eric DEVERSE)

Date de convocation : 06.01.2025

date d'affichage : 06.01.2025

Secrétaire de séance : Floriane FAYOLAS

Convention fourrière 2025

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention conclue entre la SPA24 de Bergerac et la commune d'ISSAC.
Le coût de la prestation de fourrière effectuée par la SPA est de 1.05 € par habitant.

Les membres du conseil après en avoir délibéré,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la présente convention

Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention établie avec l'agence technique départementale ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales, la désimperméabilisation et la renaturation du parking de la salle des fêtes et pour l'accompagnement à l'obtention de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.

La rémunération est fixée à 1 200 € HT

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Autorisent Monsieur le Maire à signer la présente convention
- Donnent pouvoir au Maire pour signer tout acte se rapportant à la présente demande

location logement « Tour Saint Jacques »

Suite au départ des locataires du logements « tour St Jacques », Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur Franck PUPIN et Mme Colyne LESTIENNE sollicitant la location dudit appartement.

Montant du loyer : 450 € + 7 € entretien poêle à granulés

Caution : 450 €

Les membres du conseil, après en avoir délibéré,

- Autorisent la location à Monsieur Franck PUPIN et Madame Colyne LESTIENNE
- Fixent le loyer à 450 € + 7 €
- Fixent la caution à 450 €
- Donnent pouvoir au maire pour signer tout acte se rapportant à la présente location

réduction du loyer restaurant l'Atypique

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du locataire du restaurant « l'Atypique » sollicitant des travaux sur le bâtiment.

- Salle de bain
- Rideau métallique
- VMC dans la salle de restaurant
- Fenêtre dans la cuisine

Des demandes de subventions ont été déposées auprès du département et de l'Etat et nous sommes dans l'attente des retours.

Les membres du conseil après en avoir délibéré :

- FIXENT le loyer à 250 € HT à compter du 1^{er} février 2025
- Donnent pouvoir au Maire pour signer tout acte se rapportant à cette demande.

Subvention à l'APE du RPI Issac Villamblard

L'APE du RPI Issac Villamblard œuvre depuis de nombreuses années afin d'organiser différentes manifestations. Le bénéfice permet de financer des projets d'école du RPI

Elle reverse 20 € par élève.

Les manifestations n'étant pas suffisantes, l'association sollicite l'obtention d'une subvention.

Les membres du conseil après en avoir délibéré :

- ACCORDENT une subvention de 250 € à l'association APE du RPI de Villamblard
- DONNENT pouvoir au Maire pour signer tout acte s'y rapportant

assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurance relatif à la protection des agents permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2025